

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

N° ordre : DE-26-35

N° ordre dans la séance :
DE-20260519-08

Date de la convocation :
12/05/2026

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf mai à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT

Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, David TREBOZ, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Mickaël MOUTOT, Marie-Françoise SONZOGNI, Sylviane GUILLERMET, Nadine BRAVI, Cyril DUBOUCHET, Frédéric DI PAOLO, Stéphanie TRUCHE, Stéphanie CHAMPON, Sylvain BOIS, Céline FILIPPI, Anthony DENAERDT, Jade LESAGE, Jean-Luc GIGUET, Franco SALVATORE, Daniel ROSSI, Christelle BOUVIER, Elodie ROY, Alexia CHARRIER conseillers

Absents excusés : Loïc MONTEIRO (procuration à Katerina CHAPMAN), Marc MEO (procuration à Isabelle MORLOTTI), Christelle MARCHAND (procuration à Sylviane GUILLERMET)

Secrétaire de séance : Katerina CHAPMAN

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Déborah GLEYZE, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil municipal que le Conseil municipal est appelé à se positionner sur l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2026, pour lesquelles une enveloppe de 69 000 € a été inscrite au compte 6574 du budget primitif du budget principal voté le 3 mars 2026.

Les subventions à attribuer ont fait l'objet d'un examen en commission « Sport – Culture – Vie associative » du 5 mai 2026 et en Bureau Exécutif du 12 mai 2026.

Les montants mentionnés dans le tableau ci-après sont proposés au vote du Conseil municipal :

Associations	Montant proposé en 2026
1000 & 1 page	100
Arts Martiaux Culoziens	3 000
Association Culturelle et sportive	250
C'est qu'1 Jeu	1 000
Culoz Basket Club	13 000
Union Sportive Culoz Grand Colombier	20 000
Club sportif de Béon	500
Tennis Club de Culoz	4 500
SantéCom'Théâtre	250
Semeia Capoeira	300
ASA - Section Culoz	2 000
Floorball	250
Union Cycliste Culoz Belley	1 000
UTGC	2 000
Téléthon - A F Myopathie	200
Ski club	1 500
Elan gymnique Culozien	1 700
Chorale Bel Air	500
JSP	240
Culoz Patrimoine	1 000
Sou des Ecoles de Culoz	1 500
Sou des Ecoles de Béon	500
Les Archers du Rhône	800
Pétanque Culozienne	600
Lex 2050	335
TVO	8 000
Total	65 025

Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20260519-DE-20260519-08-DE
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Il est précisé qu'une subvention de 1 320 € votée par le Conseil municipal le 16 décembre 2025 en faveur de Culoz Patrimoine n'a pu être versée qu'en janvier 2026 sur le budget 2026.

Une enveloppe de 2 655 € (69 000 - 65 025 - 1 320) reste donc disponible sur le budget 2026 pour d'éventuelles nouvelles subventions à attribuer au cours de l'année 2026.

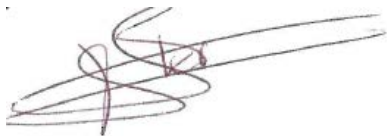
Jean-Luc GIGUET, Président de Culoz Patrimoine, Stéphanie CHAMPON, membre du bureau de Culoz Patrimoine, et Anthony DENAERDT, membre du bureau du Sou des Ecoles de Béon, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions (Alexia CHARRIER et Christelle BOUVIER) et 22 voix pour :

- **Approuve l'attribution des subventions aux associations pour 2026 conformément au tableau ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance
K. CHAPMAN



Le Maire
Jean-Marc DUPONT

